



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2026, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Dugas, maire :

Sont présents :

Monsieur Sylvain Dugas, Maire
Madame Daisy Savard, Conseillère - Sièges 2
Madame Lison Bouchard, Conseillère - Sièges 3
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Sièges #5
Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Sièges 4

Absence motivée :

Monsieur Maurice Girard, Conseiller - Sièges 1
Monsieur Justin Cloutier, Conseiller - Sièges 6

Sont également présents :

Monsieur Antoine Marcil, Directeur général

Formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Dugas.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2026-08-* OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2026-08-666 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 août 2026
- 3.0 Correspondance
 - 3.1. Contrat balayage de rue (MTQ) / Premier versement
 - 3.2. Compensations tenant lieu de taxes
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2026
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2026
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1. Rapport des dépenses du mois et autorisation
 - 5.2. Embauche d'un étudiant
 - 5.3. Renouvellement du contrat de travail du directeur général
 - 5.4. Autorisation de signature / Convention d'aire financière pour la revitalisation du site de la Chute Sault-Au-Mouton
 - 5.5. Octroi d'un contrat gré à gré / Équipe GT Construction pour la revitalisation du site de la Chute Sault-Au-Mouton
 - 5.6. Acceptation d'une offre d'achat pour le lot 6 137 352 situé dans le nouveau développement résidentiel
 - 5.7. Acceptation d'une offre d'achat pour le lot 6 137 361 situé dans le nouveau développement résidentiel
- 6.0 Hygiène du milieu et recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs et tourisme
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme et développement du territoire
 - 12.1. Avis de motion et adoption du projet de règlement 26-07 modifiant le règlement 98-07 correspondant au plan d'urbanisme
 - 12.2. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 26-08 modifiant le règlement de zonage 98-09
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance
 - 17.1. Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Sièges 2
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2026-08-* CONTRAT BALAYAGE DE RUE (MTQ) / PREMIER VERSEMENT**

Le directeur général dépose au Conseil municipal un document concernant le versement de 5 793,32 \$, reçu le 19 août 2026, relativement au contrat de balayage des rues du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

2026-08-* COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES**

Le directeur général dépose au Conseil municipal un document concernant les compensations tenant lieu de taxes du ministère des affaires municipales et de l'habitation au montant de **47 677 \$**, qui sera déposé le 28 août 2026.

2026-08-667 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2026 tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2026-08-668 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses
incompressibles autorisées durant le mois de juillet 2026 totalisant 71 205.50 \$.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes
fournisseurs totalisant 85 983.61 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 71 205.50 \$ pour le mois de juillet 2026, et les comptes fournisseurs totalisant 85 983.61 \$.

QUE le directeur général est autorisé à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2026-08-669 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable d'un camp de jour.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de respecter des ratios d'animateurs et d'enfants.

CONSIDÉRANT QUE certains animateurs doivent s'absenter avant la fin du camp de jour.

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil municipal approuve l’embauche de Guillaume Barriault comme animateur de camp de jour du 10 août 2026 au 21 août 2026.

QUE l'employé soit rémunéré conformément à la politique salariale en place.

QUE le directeur général soit autorisé à signer les contrats de travail ainsi que toute entente s’y rattachant.

2026-08-670 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur général prévoit une période probatoire de six (6) mois.

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire s'est terminée le 16 août 2026.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a révisé le contrat de travail du directeur général et s'en déclare satisfait.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE Sylvain Dugas, maire, soit autorisé à signer au nom de la municipalité le contrat de travail du directeur général.

QUE Sylvain Dugas, maire, soit autorisé à approuver les congés du directeur général au nom du conseil municipal.

2026-08-671 AUTORISATION DE SIGNATURE / CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA REVITALISATION DU SITE DE LA CHUTE SAULT-AU-MOUTON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité 2025-2028 de la MRC de la Haute-Cote-Nord et que cette demande a été acceptée.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord a adopté une résolution accordant une aide financière maximale de 95 858,84 \$ pour la réalisation du projet de revitalisation du sentier pédestre et des escaliers du site de la chute Sault-au-Mouton.

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de l'aide financière est conditionnel à la signature d'une convention d'aide financière avec la MRC de la Haute-Côte-Nord.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siègne 4
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer la convention d'aide financière pour et au nom de la municipalité.

**2026-08-672 OCTROI D'UN CONTRAT GRÉ À GRÉ / ÉQUIPE GT CONSTRUCTION
POUR LA REVITALISATION DU SITE DE LA CHUTE SAULT-AU-MOUTON**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité 2025-2028 de la MRC de la Haute-Cote-Nord et que cette demande a été acceptée.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord a adopté une résolution accordant une aide financière maximale de 95 858,84 \$ pour la réalisation du projet de revitalisation du sentier pédestre et des escaliers du site de la chute Sault-au-Mouton.

CONSIDÉRANT QUE la soumission # 1047 d'Équipe GT Construction de 101 450.00 \$ + taxes pour la réalisation complète du projet soumis dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité.

CONSIDÉRANT QUE l'exécution des travaux et la soumission ne dépassent pas le seuil prévu à l'article 29 de la Loi sur les contrats d'organismes municipaux.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a procédé à la vérification des crédits nécessaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siègne 4
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil municipal accepte la soumission # 1047 d'Équipe GT Construction de 101 450.00 \$ + taxes pour la revitalisation du sentier pédestre et des escaliers du site de la chute Sault-au-Mouton.

QUE le conseil municipal octroie un contrat de gré à gré à Équipe GT construction conformément à la soumission # 1047.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents nécessaires à la réalisation du projet.

2026-08-673 ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 6 137 352 SITUÉ DANS LE NOUVEAU DEVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Nibert Kawczynski pour le lot 6 137 352 sur la rue Béatrice Maltais pour un montant total de 21 845.25 \$;

CONSIDÉRANT que monsieur Kawczynski a effectué le paiement équivalent à 10 % du prix de vente, soit 2 184.52 \$ au moment du dépôt de l'offre d'achat ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Siège 3
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte l'offre d'achat de monsieur Nibert Kawczynski pour le lot 6 137 352 pour un montant total de 21 845.25 \$, le tout conformément à la politique relative à la vente de terrain municipal V2 adoptée en août 2022.

QUE monsieur Sylvain Dugas, maire et monsieur Antoine Marcil, directeur général soient autorisés à signer conjointement les documents de ladite transaction.

2026-08-674 ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 6 137 361 SITUÉ DANS LE NOUVEAU DEVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de monsieur Robby Hovington pour le lot 6 137 361 sur la rue Raymond-Marie-Gagnon pour un montant total de 18 855.90 \$;

CONSIDÉRANT que monsieur Robby Hovington a effectué le paiement équivalent à 10 % du prix de vente, soit 1 885.59 \$ au moment du dépôt de l'offre d'achat ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE le conseil accepte l'offre d'achat de monsieur Robby Hovington pour le lot 6 137 361 pour un montant total de 18 855.90 \$, le tout conformément à la politique relative à la vente de terrain municipal V2 adoptée en août 2022.

QUE monsieur Sylvain Dugas, maire et monsieur Antoine Marcil, directeur général soient autorisés à signer conjointement les documents de ladite transaction.

2026-08-675 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 26-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 98-07 CORRESPONDANT AU PLAN

D'URBANISME

AVIS DE MOTION est donné par Mme. Daisy Savard que le Règlement 26-07 modifiant le Règlement 98-07 correspondant au plan d'urbanisme sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise l'intégration du cadre normatif, touchant l'ensemble du territoire de la MRC, visant à régir la construction et l'aménagement des terrains situés dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Daisy Savard, Conseillère - Siège 2
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

D'adopter le projet du Règlement 26-07 modifiant le Règlement 98-07 correspondant au plan d'urbanisme ;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui se tiendra le 10 septembre 2026 dans la salle du conseil de la Municipalité de Longue-Rive ;

DE transmettre copie de la présente résolution et de ce projet de règlement à la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

2026-08-676 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 26-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 98-09

AVIS DE MOTION est donné par M. Christian Tremblay que le Règlement 26-08 modifiant le Règlement de zonage 98-09 sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 26-08 vise l'intégration du cadre normatif, touchant l'ensemble du territoire de la MRC, visant à régir la construction et l'aménagement des terrains situés dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 26-08 vise à permettre l'installation de roulottes de voyage dans les zones 54-R et 55-R;

ATTENDU QUE le projet de règlement 26-08 vise à mettre en place un cadre normatif pour permettre l'utilisation de conteneurs maritimes;

ATTENDU QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Tremblay, Conseiller - Siège 4
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

D'adopter le premier projet du Règlement 26-08 modifiant le Règlement de zonage 98-09 ;

DE présenter ce premier projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui se tiendra le 10 septembre 2026 dans la salle du conseil de la Municipalité de Longue-Rive ;

DE transmettre copie de la présente résolution et de ce premier projet de règlement 26-08 à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

2026-08-* PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 15, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 25.

2026-08-677 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lison Bouchard, Conseillère - Sièges 3
ET ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 26.

Signature

Je, Sylvain Dugas, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 4

Sylvain Dugas, maire

Antoine Marcil, Greffier-trésorier